



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

La Mairie d'Aix-sur-Vienne

44, avenue du Président Wilson 87700 AIXE SUR VIENNE
Représenté par M. René ARNAUD, agissant en qualité de Maire

Et

L'EAJE Les Petits Mous

13 rue des grangettes – 87700 AIXE-SUR-VIENNE
Vyv3 Cœur d'Aquitaine

Représentée par Mme Marie HOCHART, agissant en qualité de Directrice de l'EAJE Les Petits Mous

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Cette convention a pour but de déterminer les modalités d'accueil et d'animations culturelles de l'EAJE Les Petits Mous au sein de la Bibliothèque Simone Veil d'AIXE-SUR-VIENNE

Article 2 – Engagements

Selon un planning régulier défini en concertation entre les deux parties, les animateurs accueilleront les enfants de l'EAJE Les Petits Mous au sein de la Bibliothèque Simone Veil pour présenter et/ou lire des ouvrages aux enfants.

L'EAJE Les Petits Mous pourra emprunter des livres lors du passage en bibliothèque selon les modalités de prêts définis par le règlement intérieur de la bibliothèque Simone Veil.

L'EAJE Les Petits Mous mettra à disposition le personnel d'encadrement nécessaire lors de ces animations.

Article 3 – Durée

La présente convention est consentie et acceptée pour une période allant du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027. Elle pourra être renouvelée pour une durée de 1 an.

Article 4 – Résiliation

La présente convention pourra être résiliée en cas :

- de non-exécution,
- de retard significatif dans la mise en œuvre,

- de modification substantielle des engagements inscrits dans la présente convention,
- en cas de force majeure par chacune des parties signataires, après information de l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception mentionnant notamment la date d'effet et les motifs de la résiliation.

A l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, valant mise en demeure.

Article 5 – Evaluation

Une rencontre annuelle sera organisée afin de procéder à l'évaluation de l'action mise en œuvre (qualité des séances, déroulement, satisfaction et attentes des usagers...)

Article 6 – Règlement général sur la protection des données

La Mairie d'Aixe-sur-Vienne, agissant en tant que Responsable de traitement, traite les données personnelles vous concernant, pour gestion des partenariats de la bibliothèque, organisation des animations, des réunions ou autres activités.

La base légale du traitement est l'exécution contractuelle.

Les données collectées seront communiquées aux agents de la mairie légalement habilités. Les données ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne.

Les données ne seront conservées que jusqu'à 10 ans à compter de la fin de la convention ou jusqu'à l'exercice du droit d'opposition à figurer dans la liste de la commune.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant, demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime. Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du responsable de traitement à l'adresse : mairie@mairie-aixesurviennne.fr.

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à Aixe-sur-Vienne, le 7 juillet 2026

Pour la Mairie d'Aixe-sur-Vienne,

Le Maire, René ARNAUD.



Pour L'EAJE Les Petits MousSES

La Directrice, Marie HOCHART.

